

COMMUNE DE BRENS

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 17 février 2026, 18h30

Début de Séance à 18h30.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2025
3. Vote du CFU
4. Vote des taux d'imposition
5. Fongibilité des crédits
6. Vote du budget
7. Changement du logiciel métier
8. Autorisations spéciales d'absence
9. Questions diverses

• Présents : 13	• Votants 15	• Absent (Excusé)
Pouvoirs : 2	G. Chatel à S. Gayraud	N. Aubrun à G. Prévost

Arrivée de Norbert Aubrun à 19h30

1. Secrétaire de séance : Arthur Guillemin

Il est proposé une modification de l'ordre du jour en raison de l'impossibilité de voter le CFU. Une panne inédite du logiciel Helios a affecté le fonctionnement de l'ensemble des collectivités et entraîné l'arrêt des comptes annuels. Cette situation technique ne permet pas, à ce stade, la validation définitive des données nécessaires au vote. Le virement des salaires des agents sera bien entendu effectué afin d'assurer la continuité du service public. Toutefois, cette situation pourra entraîner des ajustements ultérieurs (décision modificative), qui seront soumis au Conseil municipal dès que les éléments seront stabilisés.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2025, à l'unanimité

3. Dépenses en vertu de la délégation de pouvoir :

Présentation des dépenses engagées dans le cadre des délégations accordées au Maire.

SERVICES TECHNIQUES		ANIMATION		DIVERS	
REPARATION MATERIEL (1 817,10€)	64,78 € 20 € 35,04 € 220,09 € 139,75 € 1 337,44 €	REPAS DES AINES : 2017,88 € Bistrot de Brens Déco repas des aînés Animation	1 615 € 152,88 € 250€	NOËL : 513,76 € Sapins: Matériel électrique Décoration intérieures	152,90 € 177,65 € 183,21 €
Benne Mascott (radiateur)	1 337,44 €	CHOCOLATS NOËL PERSONNEL: 67,37€	40,95 € 26,42 €	VERIFICATION QUALITE DE L'AIR	1 096,51 €
SALLE POLYVALENTE (2865,01€)		REPAS SAINTE BARBE	129,66 €	COMMANDES ADMINISTRATIVES	
Peinture	1 331,06 €	VOEUX DU MAIRE : 506,07 €		Fournitures urbanismes	79,44 €
Tubes ampoule	123,26 €	Carrefour	273,76 €	Fournitures état civil	41,47 €
Modification éclairage	143,84 €	Pain	7,91 €	Papier école + menues fournitures	837,73 €
Weldom	365,83 €	Bistrot de Brens	224,40 €		34,50 €
Luminaires	901,02 €	11 NOVEMBRE couronne	50 €	ENTRETIEN TENUE POMPIER	113 €
REPARATION CHAUFFE-EAU - Fuites anciennes (primaire/ mat.) - Vanne SDF	628,80 €			ECOLE: 2 174,53 €	
	34,26 €			Livres	435,80 €
DISTRIBUTEUR SAVON	339,77 €			Fournitures	330,90 €
	20,30 €			Matériel	1 367,52 €
PETIT MATERIEL	21,79 €			PS/MS	40,31 €
					677,47 €
				Produits d'entretien : 1 157,59 €	480,12 €



4. Taux d'imposition 2026 : unanimité

	Taux
Foncier bâti	26,41 %
Foncier non bâti	47,29%
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	11,19%

Malgré la baisse annoncée des dotations de l'État, le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition, conformément à l'engagement pris en début de mandature.

Cette décision n'ignore cependant pas les réalités financières : la diminution des ressources pèsera progressivement sur le budget communal. Un élu se doit d'être lucide, cohérent et responsable face aux équilibres à préserver, tant en matière d'investissement que de ressources. L'expérience montre que des politiques de maintien prolongé peuvent, à terme, conduire à des ajustements plus brutaux — comme cela a pu être observé lors de certaines périodes passées (2008/2014) — avec des décisions difficiles à prendre et par conséquent à comprendre. Une réflexion devra donc être engagée dans les années à venir afin de privilégier une trajectoire progressive et maîtrisée plutôt que des corrections soudaines. Parallèlement, la municipalité poursuivra une politique d'investissements raisonnable, adaptée aux capacités financières de la commune et guidée par le souci de préserver son équilibre.

5. Fongibilité des crédits : unanimité

C'est un mécanisme légal qui permet au Maire de transférer des crédits d'un article budgétaire à un autre au cours de l'exercice, dans la limite de 7,5 % des dépenses initialement votées par chapitre. Il est rappelé que ces transferts ne peuvent pas concerner les dépenses de personnel et que le Maire doit informer le Conseil municipal lors de la séance suivant la décision. Cette mesure permet plus de souplesse et de réactivité dans la gestion financière. Ce mécanisme n'a été utilisé qu'une seule fois lors du dernier exercice, pour ajuster une somme relative au CFU suite à des chiffres de la Trésorerie d'Oyonnax non transmis dans les délais (budget 2025, DM avril 2025). Il sera de nouveau utilisé cette année pour la même raison (cf. panne de logiciel Hélios).

Mme le Maire propose de fixer un plafond plus restrictif que le maximum légal, à 5 %, afin de maintenir un équilibre entre réactivité et contrôle du Conseil municipal. Au-delà de ce seuil, toute modification devra faire l'objet d'une délibération modificative.

6. Affectation des résultats : unanimité

FONCTIONNEMENT	
2025: résultat figurant au CFU (A)	179 160,54 €
Report années précédentes (B)	730 428,42€
Résultat de fonctionnement (A +B)	909 588,96€
INVESTISSEMENT	
Résultats antérieurs (C)	- 227 481€
Report années précédentes	134 383,04€
Résultat de fonction (E)	- 93 098,66 €
2026	
Transfert en section d'investissement	93 098,66 €
Surplus A+B+E	816 490,30€
Virement à la section d'investissement	568 598,66€

Avant l'adoption du Budget 2026, il convient de solder l'exercice 2025.

En raison d'un blocage du logiciel Helios durant 15 jours, le résultat 2025 du CFU (179 160,54€) pourrait être modifié par la Trésorerie d'Oyonnax, ce qui entraînerait une mise à jour en cascade des totaux et, par conséquent une délibération modificative.

Par conséquent, le résultat de fonctionnement (909 588,96 €), le besoin de financement de la section d'investissement (93 098,66 €), le surplus affecté en recettes de fonctionnement (816 490,30 €) ainsi que le virement vers la section d'investissement (568 598,66 €) pourraient être modifiés en cascade, en fonction de la validation définitive du résultat 2025 du CFU (179 160,54 €).

Malgré ce dysfonctionnement, il paraissait logique de présenter ces éléments, de clore l'exercice 2025 avant les élections de mars 2026 et ainsi assurer une passation transparente.

7. Vote du budget 2026 : 14 votants (unanimité)

Section de fonctionnement dépenses :		Section d'investissement dépenses :	
Objet de la Dépense	Montant	Objet de la Dépense	Montant
Achats de matériel, équipements	16 400.00 €	Solde reporté	93 098.66 €
Combustibles, carburant	19 000.00 €		
Électricité et autres fluides	35 500.00 €		
Eau	4 500.00 €		
Achats de fournitures (école et bibliothèque)	11 000.00 €	Remboursement des emprunts	55 000.00 €
Entretien	7 400.00 €		
Petit équipement	10 000.00 €		
Autres fournitures et achats (Fournitures, vêtements de travail, petit matériel technique...)	15 828.08 €		
Contrat de prestation	130 000.00 €	Frais d'études DECI	20 000.00 €
Location	6 000.00 €	Achat de terrain pour poche d'eau	20 500.00 €
Entretien (voirie, bâtiments public, matériel, parc technique...)	80 000.00 €	Chambre froide	6 000.00 €
Maintenance	7 500.00 €	Réfection cimetière	17 000.00 €
Assurance	14 000.00 €		
Services extérieurs (nettoyage, abonnement, frais de nettoyage, remboursement à des tiers...)	37 400.00 €	Réfection salle polyvalente	30 000.00 €
Publicité-relations publiques : bulletin, cérémonies...	14 000.00 €	Isolation ancienne Mairie	5 000.00 €
Frais postaux et télécommunication	9 000.00 €	Eclairage public (Full LED)	150 000.00 €
TOTAL DES FRAIS DE GÉNÉRAUX	417 528.08 €	Sécurisation de la voirie	50 000.00 €
Charges de personnel	429 500.00 €	Détournement source de la Conche	30 000.00 €
Atténuation de produits (FNGIR)	143 791.00 €	Réserve d'eau pour la DECI	30 000.00 €
Virement à la section d'investissement	568 598.66 €	Projet changement du Tracteur	100 000.00 €
Charges de gestion courante (Indemnités, pompiers...)	96 000.00 €		
Transfert entre section (amortissements)	15 000.00 €		
Intérêts des emprunts	11 000.00 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 681 417.74 €	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	606 598.66 €
Section de fonctionnement Recettes		Section d'investissement Recettes	
Excédent reporté	809 130.74 €	Virement de la section de fonctionnement	568 598.66 €
Atténuation de charges (remboursement...)	4 000.00 €	Amortissements	15 000.00 €
Vente des produits du domaines (cantine, location)	72 000.00 €	Fonds propres (FCTVA, taxe d'aménagement)	12 000.00 €
Fiscalité reversée (FPIC, Attribution de compensation)	327 287.00 €	Subventions reçues	11 000.00 €
Fiscalité directe (Impôts locaux)	295 000.00 €		
Dotations	140 500.00 €		
Produits de gestion courante	33 500.00 €		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 681 417.74 €	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	606 598.66 €

Informations générales : le budget 2026 comporte 2 sections :

- La section fonctionnement, qui regroupe les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité (charges de personnel, dépenses type énergie...);
- La section investissement, qui concerne les dépenses et recettes liées à l'ensemble des projets structurants.

Les montants inscrits sont des prévisions correspondant aux projets susceptibles d'être réalisés au cours de l'année et répondent également au principe légal d'anticipation qui régit l'élaboration du budget.

Quelques exemples pour que le budget soit plus parlant :

L'article 615221, budgétisé à 19 000 € en 2025 et réalisé à 9 702,58 €, est porté à 40 000 € en 2026. Cette augmentation s'explique par plusieurs besoins identifiés :

- l'agrandissement possible du colombarium estimé à 20 000€ (plus que 2 emplacements disponibles),
- le remplacement de la porte défaillante de la salle polyvalente : estimation 15 000 € ;
- l'isolation de l'ancienne mairie : estimation 5 000 €.

Cette hausse correspond donc à une anticipation raisonnée de travaux nécessaires, dans l'attente des devis et des demandes de subvention.

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, dont l'étude obligatoire depuis 2019 a été confiée au cabinet Profil Études début 2025, pourrait conduire à la création de réserves d'eau. Ont donc été inscrits :

- 10 000 € pour un éventuel achat de terrain ;
- 30 000 € pour une réserve d'eau ;
- 20 000 € correspondant à l'étude.

Ces montants sont inscrits par prudence et anticipation, mais leur réalisation dépendra de l'avancement des démarches administratives et des besoins relevés. I

Concernant les nouvelles inscriptions 2026, ont été projeté pour exemple :

- L'achat éventuel d'un tracteur afin de ne pas bloquer une décision si elle s'avérait possible en fin d'année. Il dépendra des projets engagés mais aussi du plan de financement choisi.
- La somme allouée au SIEA (150 000€) pour le passage en « full LED » est estimative, le devis est attendu courant mars. Ne sont pas inscrits les subventionnements prévus (environ 100 000€) car le mode de financement est encore à l'étude.

Il convient donc de lire cette délibération comme une projection prudente et structurée des projets potentiels de la commune, et non comme on comme l'engagement que l'ensemble des crédits inscrits sera effectivement dépensé en 2026. Ce budget vise à préserver la capacité d'action de la commune tout en maintenant une gestion responsable et transparente.

Concernant la section d'investissement, la gestion de l'exercice a permis de diminuer le déficit de 227 000 € à 93 098,66 €. Madame le maire s'est retiré au moment du vote afin de garantir la neutralité des débats et du vote.

8. Changement de logiciel métier : unanimité

Le passage du logiciel comptable « Berger-Levrault » à « We Magnus » permettra une externalisation des sauvegardes et une modernisation des pratiques. Actuellement, le logiciel représente un coût annuel arrondi de 2 800 €.

Ce changement sera obligatoire en 2028 du fait :

- Arrêt des maintenances en poste fixe par « Berger-Levrault » pour toutes les communes afin de tendre à l'externalisation des sauvegardes (sécurité de stockage et télétravail possible pour les élus)
- Logique de temporalité : changement à effectuer au début et non au milieu de la mandature

La nouvelle solution en mode SaaS est proposée pour 4 054,50 € HT par an,

- soit un différentiel entre les 2 logiciels de 1 400 €/ an
- remise de 10 % sur les 2 premières années (environ 500 € par an) en cas de signature en 2026 ;

Le surcoût réel durant ces 2 années précédant l'obligation de migration se trouve ainsi réduit à 700 € / an.

Le contrat est conclu pour 3 ans, pour un montant total de 12 614 € HT.

Une formation d'un coût prévisionnel de 2 700 € est prévue pour 5 personnes (2 agents et 3 élus).

Cette solution offre une modernisation complète des outils avec :

- Un logiciel de comptabilité,
- Un module Ressources Humaines,
- Un outil dédié à la gestion des conseils municipaux (rédaction des délibérations, convocations, comptes rendus),
- Ainsi que d'autres fonctionnalités facilitant le travail administratif et le partage d'informations.

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat et inscrire les crédits nécessaires au budget. Elle précise que les coûts initiaux seront amortis.

9. Autorisations spéciales d'absence : reporté

Malgré les éléments présentés lors de la réunion de travail, certaines évolutions doivent encore être apportées à la délibération. Il convient donc d'organiser une nouvelle réunion afin d'affiner ces points avant de soumettre cette délibération au vote.

10. Informations diverses

Elections municipales

Un livret explicatif, conçu en interne spécifiquement pour Brens, est distribué ce jour.

La tenue du bureau de vote est ouverte aux habitants (possibilité d'envoyer un mail à brens01.accueil@brens01300.fr)

Le rappel des règles essentielles est faite : présentation obligatoire d'une pièce d'identité, respect absolu de la neutralité dans la salle, respect strict des horaires d'ouverture et de clôture.

Recensement de la population

Taux de réponse de 96,5 %, ce qui constitue un très bon résultat.

Des difficultés ont toutefois été rencontrées : logements mal identifiés ou sans sonnette, nombreuses relances nécessaires, 1 agression verbale à déplorer. Nous remercions nos 4 agents recenseurs pour leur engagement sur le terrain, ainsi que nos 2 agents du secrétariat pour le point d'accueil et le suivi administratif.

Retour sur les événements depuis le 16 décembre 2025

Janvier 2026 : Merci aux enfants délégués pour leur présence lors de la cérémonie des vœux du maire.

100 personnes sont venues applaudir Les Ain'provisibles le 23/01/26.

Félicitations à Kimberley Vernaz pour son titre régional en danse latine et sa qualification aux championnats de France en mai.

Distribution des bulletins municipaux : remerciement à Isabelle Santos-Cantero pour sa réalisation

Février 2026

6 habitants ont participé aux ateliers numériques proposés sur le territoire.

Départ de Lola De Benedictis le 28/02/26 pour le 4L Trophy : merci aux habitants pour leurs dons de matériel scolaire.

Récupération du barnum destiné aux associations (convention de prêt en cours de rédaction).

Cérémonie d'accueil des nouveau-nés : 9 familles présentes sur 12, un moment apprécié de tous.

Pose de l'AmphiBrens par le Comité des fêtes jusqu'à fin mars

Intervention de l'épouseuse sur la voirie.

Mars 2026

Accueil d'un stagiaire habitant de Brens, en reconversion professionnelle, du 2 au 6 mars. Nous appelons chacun à faire preuve d'indulgence durant cette période d'apprentissage.

7 mars : Carnaval des associations.

Mot de clôture – Dernier conseil du mandat

« Ce soir, nous tenons notre dernier conseil municipal de ce mandat. C'est toujours un moment un peu particulier pour regarder le chemin parcouru. Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre engagement. Vous avez donné de votre temps et de votre énergie au service de notre commune et de ses habitants. Les décisions ont été discutées et débattues avec sérieux ; elles ont parfois été exigeantes, mais l'essentiel a toujours été de servir Brens avec sincérité et sens des responsabilités. Pour cela, je vous en remercie » *Extrait de la prise de parole de Mme le Maire*

Clôture de la Séance à : 19h45

À Brens, le 18/12/2025
Madame le Maire
Sandrine LACHIZE-PICCINO